Image not found or type unknown

Une lettre de mise en demeure peut-elle permettre de pratiquer une saisie ?

Conseils pratiques publié le **04/05/2012**, vu **1004 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les lettres de mise en demeure contiennent souvent des termes menaçants, vous laissant croire que si vous ne réglez pas votre dette dans les jours qui suivent, vos biens seront saisis. Est-ce vrai ?

Lire la suite

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés